

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ DE BROME-MISSISQUOI
COWANSVILLE**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Cowansville du 4 août 2020, tenue dans la salle de l'hôtel de ville situé au 220, place Municipale suivant les directives établies par le décret 689-2020 du 25 juin 2020 ainsi que l'arrêté 2020-049 du 4 juillet 2020 du ministère de la Santé et des Services sociaux.

Sont présents :

Monsieur le conseiller Philippe Mercier (Quartier 1, Ruiter)
Madame la conseillère Lucille Robert (Quartier 2, Sweetsburg)
Madame la conseillère Marie-France Beaudry (Quartier 3, Vilas)
Monsieur le conseiller Stéphane Lussier (Quartier 4, Bruck)
Monsieur le conseiller Yvon Pepin (Quartier 5, Davignon)
Monsieur le conseiller Daniel Marcotte (Quartier 6, Fordyce)

Formant quorum et siégeant sous la présidence de madame la mairesse Sylvie Beaugard.

Sont également présents :

Madame Julie Lamarche, OMA, greffière
Monsieur Claude Lalonde, ing., directeur général
Monsieur Marc-Antoine Dunlavey, urbaniste, directeur du Service de l'aménagement urbain et de l'environnement

Ouverture de la séance

À 19 h 30, madame la mairesse Sylvie Beaugard constate le quorum et déclare la séance ouverte.

349-08-2020

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par madame la conseillère Lucille Robert

Appuyé de monsieur le conseiller Yvon Pepin

Et résolu :

D'adopter l'ordre du jour de la présente séance, tel que modifié, le point en affaires nouvelles demeurant ouvert :

- 1.1 Adoption de l'ordre du jour
- 2.1 Approbation des procès-verbaux des séances ordinaire et extraordinaire tenues les 7 et 20 juillet 2020
- 4.3.1 Adjudication de contrat – Fourniture d'un camion Hazmat
- 4.3.2 Adjudication de contrat – Fourniture de mélanges bitumineux | Projets spéciaux (17-INF-P-20)
- 4.3.3 Adjudication de contrat – Construction d'un muret stabilisant et d'une bordure (18-INF-I-20)
- 4.3.4 Adjudication de contrat – Travaux de planage et de pavage de la rue du Sud (19-INF-I-20)
- 4.3.5 Octroi de contrat – Refonte site Internet - Entreprise Blanco
- 5.1 Adoption - Règlement numéro 1841-22-2020 modifiant le règlement de zonage numéro 1841 afin d'autoriser certaines classes d'usages résidentiels dans les zones Raa-11 et Raa-12

- 5.2 Adoption - Règlement omnibus numéro 1841-20-2020 modifiant le règlement de zonage numéro 1841
- 6.1 Approbation du compte rendu du comité consultatif d'urbanisme
- 6.2 Autorisation de signature – Vente de terrain – Lot projeté 6 379 328 du cadastre du Québec – Abattoir La Bêlerie Inc.
- 6.3 Aide financière – Abattoir La Bêlerie Inc.
- 6.4 Autorisation de signature d'un protocole d'entente – Prolongement du boulevard Louis-Joseph-Papineau – Phase finale – Domaines de Cowansville Inc.
- 6.5 Enlèvement caractère de rue – Lot 4 878 664, secteur de la rue Israel-Boucher
- 6.6 Demande de prolongation pour l'installation de bâtiments modulaires sur le site de l'hôpital BMP – 950, rue Principale
- 6.7 PIIA 2020-043 / 84 rue Janine-Sutto
- 6.8 Suivi - Dérogation mineure 2018-021 / 118 rue Caroline
- 6.9 Autorisation de signature – Modification d'une servitude de conservation – Lots 4 600 554, 4 831 530, 4 831 532, 4 831 534 et 4 870 370 cadastres du Québec
- 7.1 Approbation du compte rendu du comité de la sécurité publique
- 10.1 Terminaison d'emploi – Employé numéro 971
- 11.1 Adoption - Règlement numéro 1840-05-2020 modifiant le règlement intitulé plan d'urbanisme numéro 1840 de manière à modifier le plan d'affectation des sols
- 13.1 Levée de la séance

Adoptée à l'unanimité

Une première période de questions a été tenue tel que requis par la loi. Des citoyens questionnent les membres du conseil.

350-08-2020 Approbation des procès-verbaux des séances ordinaire et extraordinaire tenues les 7 et 20 juillet 2020

Considérant que copie des procès-verbaux des séances ordinaire et extraordinaire tenues les 7 et 20 juillet 2020, a été remise à chaque membre du conseil à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chap. C-19), la greffière est dispensée d'en faire la lecture;

Il est proposé par madame la conseillère Lucille Robert

Appuyé de monsieur le conseiller Yvon Pepin

Et résolu :

D'approuver les procès-verbaux des séances ordinaire et extraordinaire des 7 et 20 juillet 2020.

Adoptée à l'unanimité

351-08-2020 Adjudication de contrat – Fourniture d'un camion Hazmat

Considérant que le Service de sécurité incendie doit remplacer son camion Hazmat.

Considérant que la Ville de Cowansville a procédé à un appel d'offres public pour la *Fourniture d'un camion Hazmat (15-SSI-P-20)*, tel que prévu par la Loi sur les cités et villes (RLRQ c. C-19).

Considérant qu'un (1) seul soumissionnaire a déposé une soumission aux date et heure prévues à l'appel d'offres, à savoir :

<u>Soumissionnaires</u>	<u>Montant total (taxes incluses)</u>
Camions Hélie (2003) Inc.	297 008.02 \$

Considérant qu'après analyse, les soumissions se sont avérées conformes aux exigences spécifiées aux documents d'appel d'offres;

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Marcotte

Appuyé de monsieur le conseiller Philippe Mercier

Et résolu :

D'adjuger le contrat pour la *Fourniture d'un camion Hazmat* au seul soumissionnaire conforme, soit Camions Hélie (2003) Inc. pour un montant de 297 008.02 \$ taxes incluses le tout, aux conditions prévues dans les documents d'appel d'offres.

De puiser les deniers requis aux fins de cette dépense à même le règlement d'emprunt 1884 et que le terme de cet emprunt soit fixé à 10 ans.

Adoptée à l'unanimité

352-08-2020

Adjudication de contrat – Fourniture de mélanges bitumineux | Projets spéciaux (17-INF-P-20)

Considérant que la Ville doit annuellement procéder à plusieurs travaux de réparation de pavage;

Considérant que la Ville possède les équipements et la main-d'œuvre nécessaires afin de réaliser plusieurs types d'interventions selon les projets spéciaux envisagés;

Considérant que la Ville de Cowansville a procédé à un appel d'offres public pour la *Fourniture de mélanges bitumineux | Projets spéciaux (17-INF-P-20)*, tel que prévu par la Loi sur les cités et villes (RLRQ c. C-19);

Considérant que trois (3) soumissionnaires ont déposé une soumission aux date et heure prévues à l'appel d'offres, à savoir :

<u>Soumissionnaires</u>	<u>Prix (taxes incluses)</u>	<u>Coûts réels incluant le transport (taxes incluses)</u>
Carrière L'Ange-Gardien, division Bauval Inc.	280 768.95 \$	335 864.97 \$
Pavages Maska Inc.	285 597.90 \$	337 336.65 \$
Sintra Inc.	291 346.65 \$	325 195.29 \$

Considérant qu'après analyse, les soumissions se sont avérées conformes aux exigences spécifiées aux documents d'appel d'offres;

Il est proposé par madame la conseillère Marie-France Beaudry

Appuyé de monsieur le conseiller Yvon Pepin

Et résolu :

D'adjuger le contrat pour la *Fourniture de mélanges bitumineux | Projets spéciaux* au soumissionnaire ayant présenté la soumission représentant le coût réel le plus bas pour la Ville, soit Sintra Inc. pour un montant de 291 346.65 \$ taxes incluses le tout, aux conditions prévues dans les documents d'appels d'offres. Tel que prévu au devis, les coûts du transport selon la charte du recueil des tarifs de camionnage en vrac du MTMDET ont été ajoutés au prix afin de déterminer la soumission représentant le coût réel le plus bas pour la Ville.

Que l'article 1.1 inclus au bordereau de soumission pour un montant total de 156 825.90 \$ soit puisé à même le budget d'opération selon les quantités réelles utilisées.

Que l'article 1.2 inclus au bordereau de soumission pour un montant total de 134 520.75 \$ toutes taxes incluses, soit payé à même le règlement d'emprunt 1884 selon les quantités réelles utilisées, conformément à la résolution 346-07-2020 intitulée « Autorisation de dépense – Travaux de pulvérisation et de pavage (diverses rues) ».

Adoptée à l'unanimité

353-08-2020

Adjudication de contrat – Construction d'un muret stabilisant et d'une bordure (18-INF-I-20)

Considérant que le Service des infrastructures et des immobilisations désire faire construire un muret stabilisant ainsi qu'une bordure dans le cadre de la mise à niveau de la digue Mitch-Bédard;

Considérant que la Ville de Cowansville a procédé à un appel d'offres sur invitation pour la *Construction d'un muret stabilisant et d'une bordure (18-INF-I-20)*, tel que prévu par la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ c. C-19);

Considérant qu'un seul (1) soumissionnaire a déposé une soumission aux date et heure prévues à l'appel d'offres, à savoir :

Soumissionnaires	Montant total (incluant les taxes)
Coffrages Dunasso (2001) Inc.	86 238.15 \$

Considérant qu'après analyse, la soumission s'est avérée conforme aux exigences spécifiées aux documents d'appel d'offres;

Il est proposé par madame la conseillère Lucille Robert

Appuyé de monsieur le conseiller Stéphane Lussier

Et résolu :

D'adjuger le contrat pour la Construction d'un muret stabilisant et d'une bordure au seul soumissionnaire conforme, soit Coffrages Dunasso (2001) Inc. pour un montant de 86 238.15 \$ taxes incluses.

De puiser les deniers requis aux fins de cette dépense à même le règlement numéro 1877, conformément à la résolution 345-07-2020 intitulée « Autorisation de dépenses – Travaux de mise aux normes de la digue Mitch-Bédard, phase 1 ».

Adoptée à l'unanimité

354-08-2020

Adjudication de contrat – Travaux de planage et de pavage de la rue du Sud (19-INF-I-20)

Considérant que le Service des infrastructures et des immobilisations désire faire effectuer des travaux de planage et de pavage de la rue du Sud;

Considérant que la Ville de Cowansville a procédé à un appel d'offres sur invitation pour les *Travaux de planage et de pavage de la rue du Sud (19-INF-I-20)*, tel que prévu par la *Loi sur les cités et villes (RLRQ c. C-19)*;

Considérant qu'un seul (1) soumissionnaire a déposé une soumission aux date et heure prévues à l'appel d'offres, à savoir :

Soumissionnaires	Montant total (incluant les taxes)
Eurovia Québec Construction Inc.	73 914.21 \$

Considérant qu'après analyse, la soumission s'est avérée conforme aux exigences spécifiées aux documents d'appel d'offres;

Il est proposé par monsieur le conseiller Philippe Mercier

Appuyé de monsieur le conseiller Daniel Marcotte

Et résolu :

D'adjuger le contrat pour les *Travaux de planage et de pavage de la rue du Sud* au seul soumissionnaire conforme, soit Eurovia Québec Construction Inc. pour un montant de 73 914.21 \$ taxes incluses.

De puiser les deniers requis aux fins de cette dépense au fond d'administration générale et au programme de subvention d'aide à la voirie locale, conformément à la résolution 347-07-2020 intitulée « Autorisation de dépense – Travaux de planage et de pavage d'une partie de la rue Sud (entre Rivière et Principale) ».

Adoptée à l'unanimité

355-08-2020

Octroi de contrat – Refonte site Internet - Entreprise Blanko

Considérant que la refonte complète du site Internet de la Ville a eu lieu en septembre 2012 et que le domaine du Web et des technologies numériques évolue rapidement;

Considérant que le site Internet actuel présente plusieurs limites technologiques, notamment pour l'ajout de fonctionnalités, de recherches d'informations et de rapidité de téléchargement;

Considérant la demande du Service des communications et des relations avec les citoyens déposée au comité d'approvisionnement afin d'autoriser l'octroi d'un contrat à un fournisseur, par un mode de sollicitation autre que celui prévu d'office par le règlement;

Considérant qu'après analyse de la demande et pour des motifs de saine gestion, le comité d'approvisionnement recommande d'autoriser l'octroi de contrat de gré à gré;

Considérant que des demandes de prix ont été effectuées par le Service des communications et relations avec les citoyens;

Il est proposé par monsieur le conseiller Stéphane Lussier

Appuyé de madame la conseillère Marie-France Beaudry

Et résolu :

D'autoriser l'octroi de contrat en sollicitant le mode de passation gré à gré à l'entreprise Blanko, pour la refonte complète du site Internet de la municipalité, incluant la saisie de données intégrales du site Internet actuel pour un montant de 29 318.63 \$ taxes incluses.

De puiser les deniers requis aux fins de la présente dépense à même le fonds d'administration générale et que ceux-ci soient prévus et réservés au budget d'opération 2020 et 2021, tel que proposé dans l'offre de service présenté par l'entreprise Blanko.

Adoptée à l'unanimité

356-08-2020

Adoption - Règlement numéro 1841-22-2020 modifiant le règlement de zonage numéro 1841 afin d'autoriser certaines classes d'usages résidentiels dans les zones Raa-11 et Raa-12

Considérant qu'en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, chapitre A-19.1), la Ville a le pouvoir de modifier son règlement de zonage;

Considérant que la Ville désire ajouter certaines classes d'usages résidentiels à l'intérieur des zones Raa-11 et Raa-12;

Considérant qu'avis de motion du présent règlement a été donné à la séance ordinaire du 15 juin 2020 par la résolution numéro 290-06-2020;

Considérant qu'un premier projet de règlement a été adopté à cette même séance par la résolution numéro 201-06-2020;

Considérant que le présent règlement a fait l'objet d'une consultation écrite, en remplacement de la consultation publique, et ce, conformément à l'arrêté ministériel numéro 2020-033 de la ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 7 mai 2020;

Considérant que le second projet a été adopté à la séance du 7 juillet 2020 par la résolution numéro 326-07-2020;

Considérant qu'aucune demande de participation à un référendum n'a été reçue à la Ville suivant un avis public publié le 23 juillet 2020;

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Marcotte

Appuyé de madame la conseillère Marie-France Beaudry

Et résolu :

D'adopter le *Règlement numéro 1841-22-2020 modifiant le règlement de zonage numéro 1841 afin d'autoriser certaines classes d'usages résidentiels dans les zones Raa-11 et Raa-12*.

Adoptée à l'unanimité

Déclaration d'intérêt :

À 19 h 48, Monsieur le conseiller Philippe Mercier déclare qu'il y a apparence de conflit d'intérêt quant au présent sujet, il s'abstient de participer aux délibérations et de voter sur cette question.

357-08-2020

Adoption - Règlement omnibus numéro 1841-20-2020 modifiant le règlement de zonage numéro 1841

Considérant qu'en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, chapitre A-19.1), la Ville a le pouvoir de modifier son règlement de zonage;

Considérant qu'il y a lieu d'apporter certaines corrections, suppressions, modifications, ajouts ou précisions d'ordre général, technique ou administratif au règlement de zonage en vue d'avoir des outils actualisés, justes et répondants aux besoins de la Ville;

Considérant qu'avis de motion du présent règlement a été donné à la séance ordinaire du 16 mars 2020 par la résolution numéro 134-03-2020;

Considérant qu'un premier projet de règlement a été adopté à cette même séance par la résolution numéro 135-03-2020;

Considérant que le présent règlement a fait l'objet d'une consultation écrite, en remplacement de la consultation publique, et ce, conformément à l'arrêté ministériel numéro 2020-033 de la ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 7 mai 2020;

Considérant que le second projet a été adopté à la séance du 7 juillet 2020 par la résolution numéro 327-07-2020;

Considérant qu'aucune demande de participation à un référendum n'a été reçue à la Ville suivant un avis public publié le 23 juillet 2020;

Il est proposé par monsieur le conseiller Stéphane Lussier

Appuyé de madame la conseillère Lucille Robert

Et résolu :

D'adopter le *Règlement omnibus numéro 1841-20-2020 modifiant le règlement de zonage numéro 1841.*

Adoptée à l'unanimité

À 19 h 50, monsieur le conseiller Philippe Mercier reprend part aux délibérations.

358-08-2020

Approbation du compte rendu du comité consultatif d'urbanisme

Considérant la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 4 juin 2020;

Il est proposé par madame la conseillère Marie-France Beaudry

Appuyé de monsieur le conseiller Philippe Mercier

Et résolu :

D'approuver le compte rendu du comité consultatif d'urbanisme du 4 juin 2020.

Adoptée à l'unanimité

359-08-2020

Autorisation de signature – Vente de terrain – Lot projeté 6 379 328 du cadastre du Québec – Abattoir La Bêlerie Inc.

Considérant que La Bêlerie Inc. a déposé une offre d'achat pour un terrain industriel situé sur le chemin Brosseau, soit le terrain identifié comme le lot projeté 6 379 328 du cadastre du Québec;

Considérant que le lot projeté 6 379 328 du cadastre du Québec est propriété de la Ville de Cowansville et qu'il a été acquis en vertu de la *Loi sur les immeubles industriels municipaux* (LRQ c. I-0.1);

Considérant que le prix de vente est de 0.70 \$ /pi² pour une superficie de 150 000 pieds carrés (13 935,5 mètres carrés);

Il est proposé par monsieur le conseiller Philippe Mercier

Appuyé de monsieur le conseiller Stéphane Lussier

Et résolu :

De vendre à Abattoir La Bêlerie Inc. le terrain portant le numéro de lot projeté 6 379 328 du cadastre du Québec, d'une superficie de 13 935,5 mètres carrés, pour un montant total de 105 000 \$ plus taxes, si applicables, aux conditions plus amplement décrites au document concernant les conditions de vente intitulé : « Annexe A – Conditions de vente, terrain industriel lot projeté 6 379 328 du cadastre du Québec – Abattoir La Bêlerie Inc. – chemin Brosseau », lequel a été déposé au soutien de la présente résolution.

Le lot projeté numéro 6 379 328 du cadastre du Québec est identifié au plan cadastral préparé par Kevin Migué, arpenteur-géomètre, plan daté du 11 juin 2020, sous le dossier numéro 2011-265H et le numéro 6023 de ses minutes.

D'autoriser la mairesse et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville, l'acte notarié à intervenir ainsi que tous documents nécessaires à l'exécution de la présente résolution.

Que les honoraires professionnels du notaire soient assumés par l'acquéreur.

De joindre, au soutien de la présente résolution, le certificat de la trésorière requis en vertu de la *Loi sur les immeubles industriels municipaux* (LRQ c. I-0.1) indiquant le montant des coûts et les frais que doit couvrir le prix pour lequel l'immeuble est aliéné.

360-08-2020

Aide financière – Abattoir La Bêlerie Inc.

Considérant les pouvoirs accordés aux municipalités par la *Loi sur les compétences municipales* (LRQ, c. C-47.1), plus particulièrement l'article 92.1;

Considérant que le conseil municipal peut accorder une aide financière à toute personne qui exploite une entreprise du secteur privé sur le territoire de la Ville et qui est le propriétaire ou l'occupant d'un immeuble autre qu'une résidence;

Considérant le règlement numéro 1769 intitulé « Programme d'aide financière et de crédit de taxes aux entreprises » et la demande d'aide financière soumise par la compagnie Abattoir La Bêlerie Inc.;

Considérant que la compagnie Abattoir La Bêlerie Inc. se portera acquéreur de l'immeuble identifié comme le lot projeté 6 379 328 du cadastre du Québec, soit un terrain appartenant à la Ville, sur le chemin Brosseau;

Considérant que les propriétaires d'Abattoir La Bêlerie Inc. exercent présentement leurs activités sur le territoire de la Ville et que l'agrandissement de ses activités aura pour effet de créer des emplois;

Il est proposé par madame la conseillère Lucille Robert

Appuyé de madame la conseillère Marie-France Beaudry

Et résolu :

D'accorder, à la compagnie Abattoir La Bêlerie Inc., une aide financière totale de 100 000 \$, et ce, conditionnellement à ce que celle-ci se porte acquéreur du lot projeté 6 379 328 du cadastre du Québec situé sur le chemin Brosseau.

Qu'un montant annuel de 50 000 \$ soit réservé au budget des années 2020 et 2021 et que les fonds soient puisés à même le fonds d'administration générale.

Que le versement de la présente aide soit réparti comme suit :

- Un premier versement de 50 000 \$ sera versé dans un délai de 30 jours suivant la coulée de la fondation du bâtiment principal à être érigé en cours d'année 2020 sur le lot projeté 6 379 328;
- Un deuxième montant de 50 000 \$ sera versé dans un délai de 30 jours suivant le moment où le bâtiment principal à être érigé sur le lot projeté 6 379 328 sera porté au rôle municipal, et ce, durant l'année financière de la municipalité suivant celle du premier versement.

Que chacun des versements annuels de cette aide soit conditionnel :

- À ce que le droit de mutation pour le lot projeté 6 379 328 du cadastre du Québec ait été acquitté;
- À ce qu'il n'y ait aucun arrérage de taxes ou autre tarification dû au matricule associé au lot projeté 6 379 328 du cadastre du Québec;

À la poursuite des activités de l'entreprise pendant toute la durée de l'aide financière.

Adoptée à l'unanimité

361-08-2020

Autorisation de signature d'un protocole d'entente – Prolongement du boulevard Louis-Joseph-Papineau – Phase finale – Domaines de Cowansville Inc.

Considérant que dans le cadre du développement commercial et domiciliaire du secteur du boulevard Louis-Joseph-Papineau, un protocole d'entente doit être signé pour le prolongement du boulevard afin de décrire les travaux à être réalisés, le financement de ce projet, ainsi que les engagements du promoteur et de la Ville;

Considérant qu'une entente est requise pour le partage des coûts entre le promoteur et la Ville;

Considérant que le projet est dans une zone prioritaire de développement identifiée au plan d'urbanisme de la Ville de Cowansville;

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Marcotte

Appuyé de monsieur le conseiller Yvon Pepin

Et résolu :

D'autoriser la mairesse et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville, le protocole d'entente à intervenir entre la Ville de Cowansville et Domaines de Cowansville Inc. pour les travaux de prolongement d'infrastructures et de construction du boulevard Louis-Joseph-Papineau, sur une partie du lot 6 056 475, lequel est soumis au soutien de la présente résolution.

Que la participation financière de la Ville de Cowansville liée aux travaux d'infrastructures et de voirie, et ce, tel que prévu au règlement numéro 1749 concernant les ouvertures de rues et les projets d'infrastructure de services municipaux est la suivante :

1. Coûts de construction consistant au surdimensionnement des conduites et deuxième potence de lampadaire pour un montant maximal de 11 528,43\$ plus taxes selon le document intitulé « Protocole d'entente - phase finale du boulevard Louis-Joseph-Papineau », préparé par Marc-Antoine Dunlavey, directeur de l'aménagement urbain et de l'environnement - dépense puisée à même le fonds d'administration générale.

1. Aménagement d'un corridor actif longeant le boulevard Louis-Joseph-Papineau.
2. En vertu du règlement numéro 1749, une subvention de 69 \$ plus taxes par mètre linéaire d'étendue de front constructible à l'égard des constructions résidentielles érigées sur tout terrain visé au protocole d'entente, pour un montant approximatif de 7 866 \$ plus taxes - dépense puisée à même le surplus accumulé réservé aux paiements des participations financières intervenues avec les promoteurs.

La couche d'usure de pavage de type ESG-10 40mm ou 50mm, selon la recommandation du Directeur des Infrastructures et des immobilisations.

Adoptée à l'unanimité

362-08-2020

Enlèvement caractère de rue – Lot 4 878 664, secteur de la rue Israel-Boucher

Considérant que le lot 4 878 664 appartenant à la ville de Cowansville était destiné à être occupé par une voie de circulation entre les rues Israel-Boucher et Robert;

Considérant que le projet d'aménagement de la rue n'aura plus lieu, que le lot 4 878 664 est adjacent à un terrain appartenant à la Ville et que le caractère de rue dudit lot devrait lui être enlevé;

Il est proposé par monsieur le conseiller Philippe Mercier

Appuyé de monsieur le conseiller Stéphane Lussier

Et résolu :

De permettre l'enlèvement de caractère de « RUE » pour le lot 4 878 664 du cadastre du Québec.

Adoptée à l'unanimité

363-08-2020

Demande de prolongation pour l'installation de bâtiments modulaires sur le site de l'hôpital BMP – 950, rue Principale

Considérant que la loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux a reconfiguré le réseau de la santé et des services sociaux de l'Estrie et de la Montérégie en fusionnant tous les établissements de l'Estrie avec le CSSS la Pommeraie et le CSSS de la Haute-Yamaska;

Considérant que chacun des anciens établissements, le plan clinique et immobilier de la CSSS la Pommeraie fait l'objet d'une révision de façon globale;

Considérant que l'hôpital Brome-Missisquoi-Perkins offre des services de qualité à la communauté;

Considérant qu'une autorisation pour l'installation des bâtiments modulaires est en vigueur jusqu'au 31 décembre 2020 et qu'une prolongation est nécessaire;

Il est proposé par madame la conseillère Lucille Robert

Appuyé de monsieur le conseiller Daniel Marcotte

Et résolu :

D'approuver la demande de prolongation d'installation des bâtiments modulaires pour une nouvelle période de 3 ans suivant la fin de l'autorisation en vigueur, soit jusqu'au 31 décembre 2023. Après cette date, les bâtiments modulaires doivent être enlevés ou démolis.

Adoptée à l'unanimité

364-08-2020

PIIA 2020-043 / 84 rue Janine-Sutto

Considérant l'avis favorable du comité consultatif d'urbanisme émis à l'égard de la présente demande en date du 9 juillet 2020;

Il est proposé par monsieur le conseiller Stéphane Lussier

Appuyé de madame la conseillère Lucille Robert

Et résolu :

D'approuver la demande de PIIA 2020-043 relative à la propriété sise au 84 rue Janine-Sutto, lot 6 344 783 du cadastre du Québec, de manière à permettre la construction d'une habitation multifamiliale de 8 logements sur 4 étages, conditionnellement au respect de l'obligation de planter des arbres à grands déploiement sur la limite adjacente au lot 6 344 784.

Le tout tel qu'apparaissant aux plans et documents portant le titre « PIIA 2020-043 / 84 rue Janine-Sutto », datés du 9 juillet 2020, et soumis au soutien des présentes.

La présente autorisation est valide pour une durée de 3 ans maximum à compter de ce jour. À défaut pour le demandeur d'avoir complété la demande d'un certificat d'autorisation (permis) avant ce délai, la présente autorisation devient caduque.

Adopté à l'unanimité

365-08-2020

Suivi - Dérogation mineure 2018-021 / 118 rue Caroline

Considérant l'avis favorable à l'unanimité du comité consultatif d'urbanisme émis à l'égard de la présente demande en date du 16 juillet 2020;

Considérant l'avis public dûment publié le 17 juillet 2020 quant à la présentation de cette demande;

Considérant qu'à l'occasion de la présente séance, aucun citoyen n'a manifesté l'intérêt de se faire entendre relativement à cette demande;

Il est proposé par madame la conseillère Marie-France Beaudry

Appuyé de monsieur le conseiller Stéphane Lussier

Et résolu :

D'approuver la demande de suivi - dérogation mineure 2018-021 relative à la propriété sise au 118 rue Caroline, lot 3 358 070 du cadastre du Québec, de manière à permettre que :

- la construction incendiée puisse être reconstruite sur le terrain dans un délai de 48 mois suivant l'incendie, alors que le règlement de zonage en vigueur prévoit 12 mois maximum;
- l'empiètement des galeries localisées dans la cour avant minimale soit de 3,7 mètres maximum alors que le règlement de zonage en vigueur exige 2 mètres maximum.

Le tout, tel qu'apparaissant aux plans et documents portant le titre « Suivi - Dérogation mineure 2018-021 / 118 rue Caroline », datés du 16 juillet 2020, et soumis au soutien des présentes.

Adoptée à l'unanimité

366-08-2020 **Autorisation de signature – Modification d’une servitude de conservation – Lots 4 600 554, 4 831 530, 4 831 532, 4 831 534 et 4 870 370 cadastres du Québec**

Considérant la résolution numéro 334-09-2011 – Acquisition des lots 4 600 554, 4 831 530, 4 831 532, 4 831 534 et 4 870 370 cadastres du Québec – Aire de conservation, milieux humides, cours d’eau et boisés d’intérêt – Développement domiciliaire Horizon Devcow Inc.;

Considérant l’acte de servitude de conservation publié le 23 janvier 2012 au Bureau de la publicité des droits de Missisquoi, sous le numéro 18 785 191;

Considérant que le requérant a modifié son projet, qu’une rue traversera la zone de conservation identifiée par le lot 4 831 532 et qu’en conséquence les actes de servitude de conservation doivent être modifiés et signés par toutes les parties;

Il est proposé par monsieur le conseiller Yvon Pepin

Appuyé de madame la conseillère Lucille Robert

Et résolu :

D’approuver la modification déposée par Horizon Devcow Inc. du projet global de lotissement pour le déplacement d’une rue publique à être aménagée sur le lot 4 831 532 du cadastre du Québec.

D’autoriser la mairesse et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville, un acte de servitude modifiant la servitude de conservation sur les lots 4 600 554, 4 831 530, 4 831 532, 4 831 534 et 4 870 370 cadastres du Québec, publié le 23 janvier 2012 au Bureau de la publicité des droits de Missisquoi, sous le numéro 18 785 191 et tous les documents nécessaires afin de donner suite à la présente.

Que les honoraires professionnels du notaire soient assumés par le requérant, Horizon Devcow Inc.

Le tout tel que présenté sur le plan projet de lotissement préparé par Daniel Gélinas, arpenteur-géomètre, plan daté du 7 mai 2020, sous le dossier numéro 70014 et le numéro 4298 de ses minutes.

Adoptée à l’unanimité

367-08-2020 **Approbation du compte rendu du comité de la sécurité publique**

Considérant le compte rendu de la réunion du Comité de la sécurité publique tenue le 10 juin 2020;

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Marcotte

Appuyé de madame la conseillère Marie-France Beaudry

Et résolu :

D’approuver le compte-rendu du Comité de la sécurité publique du 10 juin 2020.

Adoptée à l’unanimité

368-08-2020 **Terminaison d’emploi – Employé numéro 971**

Considérant la recommandation du Service des infrastructures et des immobilisations de mettre fin au lien d’emploi de l’employé numéro 971.

Il est proposé par madame la conseillère Lucille Robert

Appuyé de monsieur le conseiller Philippe Mercier

Et résolu :

De mettre fin au lien d'emploi de l'employé numéro 971, le tout effectif à compter du 4 août 2020 et de mandater monsieur Claude Lalonde ing., directeur général, pour procéder au traitement de ce dossier.

Adoptée à l'unanimité

**Déclaration
d'intérêt :**

À 20 h 05, Monsieur le conseiller Philippe Mercier déclare qu'il y a apparence de conflit d'intérêt quant au présent sujet, il s'abstient de participer aux délibérations et de voter sur cette question.

369-08-2020

Adoption - Règlement numéro 1840-05-2020 modifiant le règlement intitulé plan d'urbanisme numéro 1840 de manière à modifier le plan d'affection des sols

Considérant qu'en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, chapitre A-19.1), la Ville a le pouvoir de modifier son plan d'urbanisme;

Considérant qu'avis de motion du présent règlement a été donné à la séance ordinaire du 16 mars 2020 par la résolution numéro 136-03-2020;

Considérant qu'un premier projet de règlement a été adopté à cette même séance par la résolution numéro 137-03-2020;

Considérant que le présent règlement a fait l'objet d'une consultation écrite, en remplacement de la consultation publique, et ce, conformément à l'arrêté ministériel numéro 2020-033 de la ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 7 mai 2020;

Il est proposé par monsieur le conseiller Stéphane Lussier

Appuyé de monsieur le conseiller Yvon Pepin

Et résolu :

D'adopter le *Règlement numéro 1840-05-2020 modifiant le règlement intitulé plan d'urbanisme numéro 1840 de manière à modifier le plan d'affection des sols.*

Adoptée à l'unanimité

À 20 h 06, monsieur le conseiller Philippe Mercier reprend part aux délibérations.

DÉPÔT DE DOCUMENTS

Statistiques – Permis de construction – Juillet 2020

Liste du mouvement de personnel de la Ville

Suivi budgétaire au 30 juin 2020

Rapport des déboursés – Juillet 2020

Liste des dépenses par approbateurs

Rapport des transferts budgétaires – Juillet 2020

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'administration de la Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles de Brome-Missisquoi tenue le 9 juin 2020

Une seconde période de questions a été tenue. Des citoyens questionnent les membres du conseil.

370-08-2020 Levée de la séance

Il est proposé par madame la conseillère Lucille Robert

Appuyé de monsieur le conseiller Yvon Pepin

Et résolu :

De lever la présente séance à 20 h 12.

Adoptée à l'unanimité

Sylvie Beauregard, mairesse

Julie Lamarche, OMA, greffière

Par sa signature, la mairesse indique qu'elle signe en même temps toutes les résolutions incluses au procès-verbal.